

[Text]

Mr. Chairman, these are some of the subjects I am concerned about. I notice also that the minister speaks often of the amount of revenue this is going to bring into Canada. I believe the figure is close to \$1 billion. Is this revenue from the rental of land, because if it is going to cross my land, do you not think I should share in the rental?

**The Chairman:** Do you wish to reply to that question, Mr. Scotland?

**Mr. Scotland:** Certainly, that figure is not land rental. When the minister speaks of \$1 billion, he is not speaking in terms of land rental. I believe he is talking about the benefits that would flow from the pipeline. I take it that it is understood the land remains with the owner. The compensation is for the easement—the right of entry—as Senator Hays has referred to it. The damages are incurred when the pipeline company enters the right-of-way for repairs or maintenance. These damages are paid for. The land does, however, remain with the owner.

If it is farm land, there is provision in the bill that the pipeline be buried at a sufficient depth so that normal agricultural activities can be carried on. Generally, that is true; farmers do continue to farm the right of way, and in many instances it is very difficult to know where the pipeline actually is in a field. If it is properly put in, the top soil saved, segregated and put back, it is difficult to tell where the pipeline actually is.

**Senator Hays:** That is what pipeline people have been telling me, but I notice that gophers dig there and that rocks are there. When airplanes fly over they do not have to follow the fence posts, they simply follow the pipeline. It is more visible in the summer than in the winter months. Sometimes it is done well and sometimes it is not. It depends on how they put the top soil back on.

I believe the system of paying is not the proper way to pay for an easement across a farmers property. I am wondering, Mr. Chairman, when would be the right time to raise this, and with whom.

**Senator Lucier:** Mr. Robinson, it is very difficult for me to deal with the amendment you read without having it before me.

**Senator Steuart:** I wonder whether I can ask a supplementary before you leave this subject.

**Senator Lucier:** Fine.

**Senator Steuart:** You mentioned that there are several conditions which have to be met before a certificate is issued. Obviously, the point Senator Hays raised about some continuing payment for the easement is not among them. I know the standard method now is a one-shot payment, and that's it. Senator Hays has stated that this has been the subject of discussion between the pipeline companies and the farmers. It looks nice on paper to have this, but it is not always as nice as

[Traduction]

Monsieur le président, ce sont quelques-unes des questions qui me préoccupent. Je remarque également que le ministre parle souvent des recettes que ce pipe-line engendrera pour les Canadiens. Je crois que le chiffre mentionné s'élève à près d'un milliard de dollars. Ces recettes proviennent-elles de la location des terres, parce que, si ma terre est en cause, ne pensez-vous pas que je devrais partager le montant de la location?

**Le président:** Voulez-vous répondre à cette question, monsieur Scotland?

**M. Scotland:** Ce chiffre ne représente certainement pas la location des terres. Lorsque le ministre parle d'un milliard de dollars, il ne s'agit pas de la location des terres. Je crois qu'il parle des avantages qu'engendrerait le pipe-line. Si je ne me trompe pas, c'est entendu que le propriétaire garde la terre. Les indemnités sont prévues pour la servitude, le droit de passage, comme l'a mentionné le sénateur Hays. La propriété subit des dommages lorsque la compagnie utilise les droits de passage en raison de travaux de réparation ou d'entretien. Ces dommages seront indemnisés. Le propriétaire garde cependant sa terre.

S'il s'agit d'une ferme, il y a une disposition du projet de loi selon laquelle le pipe-line doit être enfoui à une profondeur suffisante pour permettre une exploitation agricole normale. C'est généralement le cas; les fermiers continuent en fait de cultiver le sol où le droit de passage a été accordé, et dans bien des cas, il est très difficile de déterminer l'endroit où passe réellement le pipe-line, si le tronçon est correctement enfoui, et si la terre végétale enlevée est conservée et remise en place convenablement.

**Le sénateur Hays:** C'est ce que les représentants du pipe-line m'ont affirmé, mais je remarque que des trous sont creusés en certains endroits et que des pierres sont déposées en d'autres endroits. Les avions n'ont pas à suivre les poteaux des clôtures, il n'ont qu'à se guider sur le pipe-line. Il est plus visible en été qu'en hiver. Parfois les opérations sont bien menées parfois c'est le contraire. Le tout dépend de la façon dont la terre végétale est remise en place.

Je crois que cette méthode n'est pas la bonne façon de payer pour les droits de servitude sur la propriété des fermiers. Je me demande, monsieur le président, quand serait-il préférable de soulever ce problème et à qui devrait-on le soumettre.

**Le sénateur Lucier:** Monsieur Robinson, il m'est très difficile de vous parler de l'amendement que vous avez lu sans l'avoir devant moi.

**Le sénateur Steuart:** Je me demande si je peux poser une question supplémentaire avant d'abandonner le sujet.

**Le sénateur Lucier:** Très bien.

**Le sénateur Steuart:** Vous avez mentionné qu'il faudrait satisfaire à plusieurs conditions avant de délivrer un certificat. Évidemment, le point soulevé par le sénateur Hays concernant des versements échelonnés pour les droits de servitude ne fait pas partie de ces conditions. Je sais qu'habituellement il n'y a qu'un seul et unique versement. Le sénateur Hays a mentionné que cette question avait fait l'objet de pourparlers entre les compagnies du pipe-line et les fermiers. Ce projet semble